

<https://ash-ain.circo.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article435>



Circulaire pour une École inclusive

- Ecole inclusive - Les textes - Circulaires départementales et académiques -



Publication date: vendredi 7 juin 2019

Copyright © Service de l'école inclusive - Tous droits réservés

L'École inclusive vise à assurer une scolarisation de qualité pour tous les élèves de la maternelle au lycée par la prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs et pédagogiques particuliers.

La [circulaire n° 2019-088](#) pour une École inclusive (BO du 5 juin 2019) a pour objet de préciser les actions et moyens à mettre en œuvre dès la rentrée 2019.

Conformément à l'[article L. 111-1 du code de l'éducation](#), l'enjeu d'égalité et la question de la justice sociale sont placés au cœur des priorités de l'éducation nationale avec l'ambition que chaque élève bénéficie des conditions permettant sa réussite dans une société pleinement inclusive.